

Motion adoptée à l'unanimité

session du 23 septembre 2024

Des moyens prioritaires pour la santé et l'accès aux soins des Nivernais

Une enquête récente du syndicat Samu-Urgences de France indiquait qu'en France deux services d'urgences sur trois ont été contraints de fermer au moins une fois en juillet et août 2024.

Notre département n'a pas fait exception durant la période estivale, avec plusieurs fermetures des services d'urgence à Decize, Nevers ou encore Clamecy.

Cette dégradation continue du service public de la santé et de la sécurité sanitaire des Nivernais est d'autant plus préoccupante qu'elle risque dans les prochains mois de s'accroître avec la suppression annoncée, en France, de près de 1 500 postes d'internes en médecine et avec une baisse de près de 15 % des postes ouverts en médecine d'urgence.

Dans la Nièvre, il ne reste qu'une maternité, ce qui impose à certaines parturientes près d'une heure de route pour accoucher ; d'autres sont parfois contraintes d'accoucher dans l'ambulance des sapeurs-pompiers.

La santé et l'accès aux soins sont pourtant des priorités majeures pour les Nivernais, qui nous le disent au quotidien ; rappelons que plus de 15 000 d'entre eux sont aujourd'hui privés de médecin traitant.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a décidé depuis plusieurs années de prendre ses responsabilités, en allant au-delà de ses compétences, et d'agir concrètement pour un égal accès aux soins, via :

- le développement de la médecine salariée, avec la création de trois centres départementaux de santé à Nevers, Imphy et Lormes ;

- le renforcement de l'exercice libéral, avec des bourses d'études départementales favorisant l'installation de jeunes professionnels de santé ;
- le soutien à l'association Médecins solidaires, qui accompagne l'installation de centres de santé d'un nouveau type où les médecins se succèdent chaque semaine ;
- un financement accru du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui pallie de plus en plus un système de santé défaillant. Grâce à l'action du Conseil départemental, des

investissements ainsi que des recrutements de sapeurs pompiers professionnels, dont un médecin, ont pu être effectués.

Néanmoins, face au retrait de l'État, le volontarisme du Conseil départemental de la Nièvre ne suffira pas ! Un plan massif, concerté entre les Départements et l'État, pour lutter contre la désertification médicale est aujourd'hui indispensable.

Aussi, en l'absence de cadres garants de l'égalité d'accès à la santé, il faut au moins que l'État soutienne les Départements pour la création d'un bouclier de santé dans les zones faiblement denses.

Ainsi, les conseillers départementaux demandent à l'État, qui aujourd'hui n'assume plus ses missions régaliennes, de donner aux Départements les moyens d'agir et de les soutenir pour :

- déployer une médecine salariée dans des centres publics de santé en fléchant par département un financement dédié ;
- conforter une médecine libérale de campagne avec un mécanisme de bourses pour les étudiants futurs professionnels de santé financées à 50 % par l'État ;
- passer à la phase 2 des maisons de santé en garantissant le financement de leur extension et de leur modernisation par l'État ;
- généraliser la médecine solidaire dans les territoires sans médecin, avec l'association Médecins solidaires, en accompagnant l'installation de centres de santé où le temps médical annuel est partagé entre des médecins volontaires ;
- réviser la structure de financement des SDIS et augmenter sa contribution ;
- renforcer la présence et le rôle des hôpitaux de proximité, pivots de l'offre de soins dans les territoires : plateaux techniques avec radiographie, accueil des petites urgences, lien avec les grands centres hospitaliers, etc.